

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 23**



**Engagement n° 23 :**

*Identifier l'écart maximal observé au chapitre de la variable des coûts évités depuis 2003 (demandé par la Régie).*

**Réponse à l'engagement n° 23 :**

Le tableau suivant montre les écarts observés de la variable « coût évité » depuis 2003. Pour fins de comparaison, les coûts évités annuels ont été transformés en annuité constante sur une période de 10 ans. Le Distributeur présente uniquement l'annuité du tarif D pour le chauffage des locaux.

**Tableau E-23**

Numéro du Dossier Tarifaire	Annuité constante 10 ans Tarif D - Chauffage des locaux (¢/kwh)	Variation en %
R - 3519 - 2003	6,32*	-
R - 3552 - 2004	8,56	35%
R - 3584 - 2005	8,92	4%
R - 3610 - 2006	11,45	28%
R - 3644 - 2007	11,55	1%
R - 3677 - 2008	13,18	14%
R - 3708 - 2009	10,7	-19%
R - 3740 - 2010	8,48	-21%

\*Les coûts évités dans le dossier R-3519-2003 sont basés sur un signal de coût de 6,1 ¢/kWh à partir de 2005. Or, dans sa décision D-2004-96, la Régie a augmenté à 6,5 ¢/kWh, le signal pouvant servir à établir les coûts évités.

Tel qu'il appert au tableau E-23, les coûts évités ont varié uniquement à la hausse de 2003 à 2008, ce qui a permis d'améliorer la rentabilité des programmes du PGEE.

En revanche, depuis 2008, les coûts évités diminuent. Cette diminution est attribuable principalement à la situation de surplus en énergie.

Dans le dossier tarifaire R-3740-2010, deux situations ont été retenues. D'abord, une situation « défavorable » caractérisée par une pression

**négative cumulative de l'ordre de 30 % (-10 % sur les GWh, -10 % sur les coûts évités, +10 % sur les investissements). Symétriquement, la situation « favorable » combine une pression positive du même ordre. C'est en ce sens que les variations des coûts évités, observées ces deux dernières années, sont comprises dans la largeur de l'intervalle proposée.**

**Le Distributeur réitère que l'intervalle cumulatif ne doit pas être trop large afin de refléter des situations réalistes.**